

3. CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN SOUTIEN A LA CANDIDATURE UNESCO

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENT(E)S : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

Dans le cadre de la candidature UNESCO, l'Abbaye de Mozac figure dans la liste finale des sites (18 sites en France et 36 en Europe). Afin que Monsieur PERONA puisse repr senter Mozac   l'occasion des r unions des financeurs au S nat, il convient que la commune contribue volontairement en soutien   la candidature UNESCO. En 2024, la commune avait contribu    hauteur de 2000 

Le bureau se prononce favorablement au versement d'une contribution volontaire de 2000  pour 2025 qui s'ajoute   la cotisation annuelle (990  en 2024)

- Il est propos  au Conseil municipal d'approuver le versement d'une contribution volontaire de 2000    la f d ration des sites clunisiens

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Adopte le versement d'une contribution volontaire de 2000€ à la fédération des sites clunisiens

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que
dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

MARC REGNOUX

PAULINE BATTESTI

